

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOUGE ET DU TOUCH

Siège SOCIAL : Mairie de LE FOUSSERET
Bureau : Mairie de SAINT-ELIX le CHATEAU
Téléphone : 05.61.98.38.79
Fax : 05.61.98.34.33
Email : cc.louge.touch@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Salle du Foyer de SAINT ELIX LE CHATEAU

Séance du MARDI 19 JUIN 2007.

Etaient Présents : Messieurs BONNEMAISON - ESCLASSAN – ROQUEBERT - MAUMUS –
DADER – DOMEJEAN - DEDIEU – DEJEAN – CONDIS A
-BOCHEREAU - DARDIGNAC – GALIAY J.C. - PIQUES –
CAPBLANQUET –DAUDE (remplacé par M. CHALUREAU) -
CORTIADE – BARON - SOULAN - CASTELAIN - MARTIN -
LAGUENS.

Mesdames DE MIN (remplacée par Mr. PERES) - CASTIES – CONDIS M
LAZARO – MUL - SUPIOT.

Absents excusés : Messieurs COUSSEAU - GALIAY J.S – SAINTE MARIE.

Absents : Messieurs SANCERRY – DOUSSIN – ABADIE - MONTAUT
Mesdames MIRALLES et BREQUE.

Secrétaire de séance : Madame SUPIOT Josette

Monsieur BONNEMAISON, Président de la Communauté de Communes, souhaite la bienvenue aux délégués, et procède à l'élection du secrétaire de séance.

Madame Josette SUPIOT est élue.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 21 MARS 2007 :

Monsieur le Président demande si des modifications sont à apporter :

Monsieur CONDIS prend la parole afin d'expliquer l'abstention des délégués de Le Fousseret sur la question relative à l'achat de terrains sur la commune de Saint Elix le Château. Il explique d'une part qu'il s'est abstenu sur les deux questions liées à l'achat des terrains : le projet et le plan de financement. D'autre part, il aurait aimé que le Conseil Communautaire se penche plus sérieusement sur l'éventuel achat des terrains de Madame BOLMIO sur Le Fousseret six mois auparavant. Monsieur BONNEMAISON répond que Monsieur GANGAROSSA souhaitant acheter les terrains en vue de la constitution d'une zone d'activités, il ne voyait pas l'intérêt de se substituer à un privé ; deux zones valant mieux qu'une.

Monsieur CONDIS explique qu'il est tout à fait d'accord sur le principe de création d'une zone d'activités intercommunale.

Après ces discussions, le compte rendu de la réunion est approuvé par 26 voix pour, une abstention (Monsieur BARON absent lors de la réunion).

ACHAT DE TERRAINS :

Présentation du projet : Lors du Conseil Communautaire du 24 avril 2007, un projet d'achat de terrains destiné à l'implantation d'une zone d'activités sur la commune de SAINT ELIX LE CHATEAU a été présenté. Suite aux entretiens avec les différents propriétaires, Monsieur BONNEMAISON présente un nouveau projet d'acquisition de terrains. Ces derniers sont situés sur la commune de SAINT ELIX LE CHATEAU, aux lieux dits Descaillaux et L'Elysée, en bordure d'autoroute.

Il explique que certaines parcelles seront achetées cette année et d'autres en 2008. Les promesses de ventes doivent être toutes signées fin juin afin de constituer la demande de subvention au titre de la DGE. Monsieur BONNEMAISON rappelle qu'une procédure simplifiée est lancée au niveau de la commune.

Monsieur GALIAY propose d'inscrire une réserve liée au périmètre du Château dans les promesses de vente. Monsieur le Président précise qu'il inscrira une réserve liée à la finalité des terrains : la constitution d'une zone d'activités suite à la procédure de révision simplifiée.

Année 2007

Nom du propriétaire	N° parcelle	Quartier	Superficie
DAULOU	261	Descaillaux	63a 76
DAULOU	262	Descaillaux	1ha 17a 99
			1ha 81a 75
DUMAS	93	Descaillaux	59a 10
DUMAS	179	L'Elysée	77a 40
DUMAS	181	L'Elysée	77a 20
DUMAS	182	L'Elysée	78a 30
			2ha 92a 00

Année 2008

Nom du propriétaire	N° parcelle	Quartier	Superficie
COMBES	95	Descaillaux	71a 50
COMBES	96	Descaillaux	2ha 35a 22
COMBES	105	Descaillaux	1ha 53a 50
			4ha 60a 22

Coût de l'opération :

Achat 2007 :

Superficie totale des parcelles 47 375 m²

10 000 m² = 22 000 €, soit 2.2 €/m²

⇒ 4ha 73a 75 X 22 000 = 104 225 euros

Achat 2008 :

Superficie totale des parcelles

⇒ 4ha 60a 22 X 15 245 = 70 160.50 euros

Plan de financement : Monsieur CAPBLANQUET présente le plan de financement ci joint :

DESIGNATION	MONTANT	DGE	AUTOFINANCEMENT
Achat terrains	174 385 €	43 596 €	130 789 €

Par courrier du 16 mai 2007, Monsieur BONNEMAISON a sollicité l'obtention d'une subvention sur les fonds de la réserve parlementaire de Monsieur ROUJAS. Ce dernier a promis au minimum 20 000 euros.

Monsieur le Président demande aux délégués de se prononcer sur l'acquisition de terrains et le plan de financement.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide 26 voix pour, une contre (Monsieur CORTIADE) d'approuver le projet ainsi que le plan de financement, d'autoriser Monsieur le président à signer les promesses de vente et tout document se rapportant à ce projet.

MAISON DU TOURISME :

Après avoir rappelé le projet de gestion de la compétence Tourisme par le Syndicat d'initiative « Maison du Tourisme de la Communauté de Communes de la Louge et du Touch », Monsieur le Président fait lecture des conventions et cahier des charges suivants :

- La convention d'objectifs
- La convention de mise à disposition de personnel
- Le cahier des charges

Monsieur CORTIADE demande si une copie des différents documents pourra lui être adressée. Il est décidé d'envoyer, avec le compte rendu, une copie des conventions à toutes les communes.

Monsieur GALIAY souhaiterait que Madame BAZIN vienne présenter son travail, les actions menées. Il est décidé qu'une fois par an, Madame BAZIN viendrait présenter le bilan de l'année précédente et les actions chiffrées de l'année suivante.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver les différents documents et d'autoriser Monsieur le Président et Madame la Vice Présidente chargée du Tourisme à les signer.

PERSONNEL : FIXATION DU TAUX PROMUS PROMOUVABLES

Le Président informe l'Assemblée que des nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19 Février 2007, d'application immédiate (article 49 de la loi du 26 Janvier 1984 modifiée) : dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement

Ce taux est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire (CTP). Il peut varier entre 0 et 100 %. Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police.

Vu l'avis de principe du Comité Technique Paritaire du CDG 31 réuni le 17 Avril 2007, pour l'Année 2007, préconisant soit de définir les taux à 100 %, soit de définir des taux par grade qui ne sont pas moins favorables que le dispositif prévu antérieurement par chaque statut particulier.

Le Président propose à l'Assemblée de fixer le taux d'avancement de grade pour la collectivité à 100%.

Monsieur BOCHEREAU s'interroge sur les conséquences d'un avancement de grade des 5 adjoints techniques la même année. L'impact budgétaire ne serait-il pas important ? Monsieur le Président lui répond que la promotion est soumise d'une part à un critère d'ancienneté, et d'autre part à l'obtention d'un examen professionnel. Il est donc peu probable que l'ensemble des adjoints techniques puisse obtenir une promotion interne en même temps. De plus, cette promotion entraînerait une augmentation de salaires de 20 à 60 euros brut par mois.

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité d'adopter le taux de 100% pour l'ensemble de la collectivité.

REVISION DU POS – ELABORATION DU PLU A SAINT ELIX LE CHATEAU :

Monsieur le Président propose d'associer la C.C.L.T. à la révision du P.O.S et à l'élaboration du P.L.U de la commune de SAINT ELIX LE CHATEAU.

L'Assemblée désigne à l'unanimité : Mademoiselle **CONDIS Marie** et Monsieur **CAPBLANQUET Gérard**.

INFORMATIONS DIVERSES :

* - **POOL ROUTIER 2007/2008** : Monsieur BONNEMAISON informe qu'une réunion avec la DDE est prévue le jeudi 28 juin à 18h30 à Saint Elix avec les Vice-présidents concernant l'ATESAT. Il convie un délégué par commune à se joindre à eux.

Travaux concernant la crèche : Monsieur RAYNAL a estimé les travaux à environ 60 000€. Un tableau concernant la participation de chaque commune à ces travaux par rapport à sa population est distribué. Monsieur CORTIADE pense que ces travaux ne doivent pas être inclus dans le Pool Routier des communes, mais dans l'opération globale de la construction de la crèche. Monsieur LAGUENS explique qu'il y a une différence de taux de subventions.

* - **PLASTIQUES AGRICOLES** : la collecte s'est déroulée du MARDI 29 MAI au SAMEDI 02 JUIN à la Déchetterie de LE FOUSSERET. Plus de 30 agriculteurs sont venus déposer près de 18 tonnes de films agricoles.

Cette collecte réalisée en collaboration avec l'U.A.C. est une réussite.

*- **MODE DE COLLECTE DES LOTISSEMENTS** : Monsieur BONNEMAISON demande si le lotissement de Le Fousseret sera bien collecté en points d'apport volontaire. Il propose de réfléchir à cette question pour les différents lotissements prévus afin d'uniformiser le mode de collecte.

*- **MJC DE CARBONNE** : La directrice de la MJC propose de mettre à disposition de la Communauté une équipe de jeunes, la 1ere semaine de juillet, afin de les faire travailler sur les chemins de randonnées : balisage, débroussaillage. Madame MUL doit contacter la directrice pour mettre en place ce projet.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MARTIN renouvelle la demande faite par Monsieur ABADIE de se munir d'une sono pour les réunions du Conseil.

Monsieur PERES, délégué de MONTOUSSIN, explique que le couvercle de la poubelle récupérée, par Monsieur BOUBE, n'a toujours pas été remis en place.

Monsieur CORTIADE souhaiterait qu'une boîte aux lettres du Trésor Public soit installée sur le canton. Ceux de Rieux et de Montesquieu ayant quant à eux des permanences une fois par semaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 40.